



Se faire refaire le permis de conduire

Par **marjo**, le **08/12/2011** à **04:28**

Bonjour,rnrnCela fait 17 ans que j'ai mon permis de conduire mais beaucoup de changement sont intervenus dans ma vie : déménagement, mariage. Dois-je refaire mon permis avec ma nouvelle adresse et mon nouveau nom ? Est-ce payant ? rnrnMerci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **08/12/2011** à **07:50**

Bonjour,rnrnNon, vous n'avez pas à faire refaire votre permis de conduire. Par contre, oui, signalez en préfecture, votre mariage ET votre nouvelle adresse. Si vous aviez un véhicule à votre nom, faites refaire votre carte grise à votre nouvelle adresse.rnrnPour votre nom, au regard de l'administration française, donc des documents officiels, vous n'êtes plus Mademoiselle mais Madame. Cependant, vous conservez toujours votre nom de jeune fille, il sera suivi "d'épouse " Voilà pourquoi votre permis n'a pas besoin d'être refait. Le fait que la jeune fille prenne le nom de son mari est un usage coutumier, pas une obligation.

Par **marjo**, le **08/12/2011** à **09:17**

merci c'est gentil de m'avoir répondu aussi vite.bonne journée.